

PROFIL DE POSTE

INFIRMIER REFERENT EHPAD André Boutelier (H/F)

Rapprochement métier CNFPT : 06/D/25 - Coordinatrice / Coordinateur de santé

Titre/Métier

Infirmier/infirmière référent(e) en Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD)

Cadre d'emplois

Catégorie A de la Filière médico-sociale
Cadre d'emplois des infirmiers territoriaux en soins généraux
Cadre d'emplois des cadres de santé

Service d'affectation

Centre Communal d'Action Sociale
Direction Action Sociale, Santé, Solidarité, au sein d'un EHPAD

Position hiérarchique

L'agent est placé sous la responsabilité hiérarchique du directeur/(trice) de l'établissement et en son absence du directeur de l'action sociale, de la santé et de la solidarité.

Missions

L'infirmier référent assure une mission de coordination des soins et de management des équipes de soins.

Dans le cadre du projet d'établissement et de la démarche qualité, l'infirmier référent coordonne les plans d'actions dans le domaine des soins, au travers du projet de soins (en collaboration avec le médecin coordonnateur et l'infirmière coordinatrice).

L'infirmier référent en EHPAD exerce son activité conformément au Code de la Santé Publique :

- Actes professionnels (R4311 articles 1 à 15)
- Règles professionnelles (R4312 articles 1 à 24)

Relations fonctionnelles

- Médecin Coordinateur
- IDE coordinatrice, IDE référent(e)s des autres EHPAD, les IDE et auxiliaires de soins de son EHPAD
- Directeur (trice) d'EHPAD, encadrant (e) s (en particulier référent hébergement) et tous les agents de l'EHPAD
- L'ARS et le Département
- Résidents et familles de résidents
- Médecins et para-médicaux libéraux, services hospitaliers (EMASP, EOHH...), services médico-sociaux
- Instituts de formation
- Pharmacies PDA et fournisseurs en matériel médicaux et para-médicaux, produits d'hygiène
- Associations d'accompagnement des résidents (Jalmalv, Petits Frères des pauvres), autres bénévoles)

Principales responsabilités

Manager l'équipe de soins (IDE et Auxiliaires de soins : AS/AES) :

- Assurer un management des équipes soignantes, IDE et Auxiliaires de Soins (évaluation annuelle, éléments variables de paie, plan de formation en lien avec le directeur(trice) d'établissement, réunions...).
- En concertation avec le Directeur(trice), l'évaluation annuelle des IDE de Soins sera réalisée par l'IDE référent.
- Etablir des plannings prévisionnels annuels et en assurer le suivi.
Veiller à ce que l'ensemble de l'équipe IDE puisse assurer ce suivi lors de ses absences.
- Organiser l'accueil des nouveaux professionnels et stagiaires.
- Coordonner la référence des aides auxiliaires de soins par résident.
- Participer à l'élaboration du plan de formation en soins, des cahiers des charges des actions
- Accompagner le processus de recrutement des remplaçants (entretiens...).

Organiser la prise en soin du résident :

- Participer aux entrées des résidents (en lien avec le directeur, le médecin coordonnateur et l'IDEC).
- Coordonner l'élaboration des PAP. Veiller à la mise en œuvre et au suivi du PAP par les équipes
- Veiller à la mise en œuvre et à l'évaluation régulière des plans de soins IDE et AS
- Etre référent du logiciel de soins de l'EHPAD – Veiller à la bonne tenue du logiciel, en lien avec le médecin et l'IDE coordinateurs(trices).
- Veiller à la mise en œuvre des procédures validées par le médecin coordonnateur (rédaction, diffusion, vérification et appropriation, mise à jour)
- Evaluer et mettre en œuvre les bonnes pratiques de soins (référentiels ARS, ANESM, HAS...), dont celles en hygiène, circuit du médicament, bien-être.
- Etre le référent PDA, en lien avec la pharmacie
- En lien avec le référent hébergement, accompagner (information, formation) les ASH dans leurs tâches d'aides aux soins
- En lien avec le Directeur(trice), organiser des rencontres avec les familles sur rendez-vous, en particulier sur des situations complexes
- Organiser l'évaluation régulière du niveau d'autonomie des résidents (GIR) en collaboration avec le médecin coordonnateur et l'équipe pluri-professionnelle
- Sous la responsabilité du médecin coordonnateur, participer à l'évaluation du niveau de soins requis (Pathos)
- Organiser le remplissage des indicateurs de soins.

Assurer la gestion du matériel lié aux soins:

- Gérer les stocks (réception, rangement...) et évaluer les besoins en lien avec les équipes soignantes
- Organiser les commandes de petit matériel et nutriments nécessaires aux soins
- Veiller à l'entretien du matériel de soins, en lien avec l'agent de maintenance
- Proposer une planification des achats
- Etablir des contacts avec les fournisseurs et être en veille sur les nouveaux produits et techniques proposés
- Participer à l'élaboration des marchés (en lien avec IDE coordinatrice)

Compétences, qualités requises

Connaissances / Diplômes

- Diplôme d'Etat d'infirmier et :
 - o soit obtention d'une spécialisation de cadre de santé
 - o soit suivi d'une formation spécifique d'infirmier référent (ou engagement à suivre les formations de ce type proposées par la collectivité)

- Connaissances techniques des soins somatiques et relationnels, dans le domaine gériatrique en particulier
- Compétences managériales éprouvées
- Bonnes connaissances de l'organisation et du fonctionnement de la collectivité, ainsi que des partenaires internes et externes

Savoir-faire et savoir être

- Respect des valeurs professionnelles du métier, et des valeurs éthiques de la Résidence
- Capacité d'encadrement
- Compétences en gériatrie
- Autonomie et prise d'initiative, dans le cadre du projet d'établissement et de soins.
- Bon usage des outils informatiques (notamment les outils spécifiques au domaine d'activité : TITAN, Gestor, Viatrajectoire...)

Aptitudes transversales ou spécifiques

- Qualités relationnelles comprenant une grande capacité d'écoute et de discrétion
- Capacité à travailler en mode partenarial et en équipe pluri-professionnelle
- Capacité d'organisation, de synthèse et d'autonomie

Lieu d'embauche

L'agent est affecté dans l'un des établissements hébergeant des personnes âgées du Centre Communal d'Action Sociale

Contraintes et difficultés

Disponibilité en cas d'absences imprévues, pour préserver une présence IDE quotidienne 7j/7
Semaines d'astreintes des cadres : téléphonique avec déplacements si besoin (véhicule d'astreinte).
Permis B obligatoire.

Horaires

35 heures par semaine, selon Protocole Ville et règlement intérieur CCAS
Cadre 12 jours